



## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2025-10-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 193 CONCERNANT L'APPARENCE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

Le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté, lors d'une séance tenue le 2 octobre 2025, le projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro PR2025-10-1 modifiant le règlement de construction numéro 193 concernant l'apparence des bâtiments principaux ».

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le 10 novembre 2025, à 18 h 45, dans la salle Roger-Frappier située au 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville (702, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel). Le projet de règlement numéro PR2025-10-1 a pour objet de modifier certaines dispositions relatives à l'apparence des bâtiments principaux.

Ce projet de règlement concerne toutes les zones de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Au cours de l'assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement numéro PR2025-10-1 peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, situé au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 13 h.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 14<sup>e</sup> jour d'octobre 2025.

Le directeur général et greffier



Patrick Delisle, gma